



REVUE DE PRESSE

21/09/21





🏠 > ECONOMIE > ECONOMIE ET SOCIAL > FRANCE

FONCTION PUBLIQUE: LA CONFÉRENCE SALARIALE S'OUVRE MARDI, LES SYNDICATS DANS L'EXPECTATIVE

P.L. avec AFP Le 19/09/2021 à 13:31



La conférence salariale prévue pour durer jusqu'à février prévoit des discussions autour de quatre thèmes principaux: "l'égalité professionnelle, l'attractivité des métiers et des carrières, la dynamisation des carrières et les contractuels". Les syndicats, eux, réclament avant tout une revalorisation généralisée des salaires.

Publicité

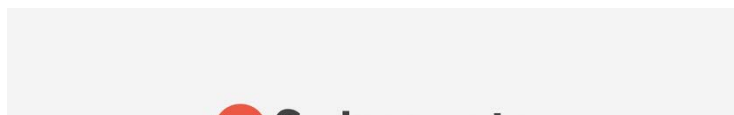
Adieu rendez-vous salariaux, voici la conférence sur les perspectives salariales: les syndicats, inquiets de la remise en cause ces dernières années des revalorisations généralisées, et la ministre de la **Fonction publique** entament mardi un cycle inédit de négociations autour des rémunérations.

Depuis une dizaine d'années, le même schéma se répète presque systématiquement: les syndicats demandent une augmentation générale des salaires, via un dégel du point d'indice, qui sert à calculer le salaire de tous les fonctionnaires. Exception faite de l'année 2016, le gouvernement s'y oppose ou privilégie des revalorisations ciblées.

Publicité

PUBLICITÉ

AdC



"Cela fait plusieurs années qu'on enchaîne des rendez-vous salariaux qui durent deux, trois heures et dont tout le monde sort déçu", résume Mylène Jacquot. "Les mesures sont positives pour ceux qui en bénéficient, mais on est loin des attentes", estime la secrétaire générale de la CFDT Fonctions publiques (2e syndicat).

Dernier exemple en date: début juillet, la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques Amélie de Montchalin avait annoncé une revalorisation pour 1,2 million d'agents de la catégorie C, les moins bien rémunérés. Après cet ultime rendez-vous salarial, "on est sortis passablement mécontents, sur la forme et sur le fond", souligne Jean-Marc Canon (UFSE-CGT, 1er). Par la voix de son secrétaire général Christian Grolier, Force ouvrière (3e) avait aussi tempêté contre "le premier gouvernement à avoir gelé les salaires sur la totalité du quinquennat".

"Se donner du temps"

"Je pense qu'il n'est pas crédible d'imaginer qu'on règle l'ensemble des sujets en une réunion d'une demi-journée en juillet", convient Amélie de Montchalin. "On a besoin de se donner du temps", d'où l'idée de la conférence, qui durera jusqu'en février. Les discussions s'orienteront autour de quatre thèmes principaux: "l'égalité professionnelle, l'attractivité des métiers et des carrières, la dynamisation des carrières et les contractuels (des agents publics au statut moins protecteur que celui de fonctionnaire)", détaille la ministre.

"Ce sont des enjeux dont tout le monde voit l'importance, mais sur lesquels personne n'a en tête des solutions magiques, réalistes et applicables en un claquement de doigts. Donc on a besoin de travailler", explique Amélie de Montchalin. Le fruit des négociations promet de devenir un enjeu de campagne, pour la présidentielle au printemps mais aussi pour les élections professionnelles de décembre 2022.

La conférence sur les perspectives salariales est "un exercice qui nous interpelle", affirme Jean-Marc Canon. "Si on l'avait mené au début de la mandature, on aurait induit un plan pour les quatre ou cinq années suivantes. Mais là, on va voir arriver un document en février qui sera une espèce d'héritage pour la majorité issue des élections de 2022", regrette le secrétaire général de l'UFSE-CGT.

Différences d'approche

"On redira toujours que la valeur du point est la clé de la rémunération des agents publics", insiste Luc Farré pour l'Unsa-FP. Mais "je n'ai pas d'a priori [sur la méthode de négociation]. Il faut qu'à la fin, ce soit mieux" pour les agents publics, soutient le secrétaire général du



"Tout ce qui est salarial doit passer par des mesures générales", tranche à l'inverse Gaëlle Martinez, déléguée générale de Solidaires-Fonction publique (6e syndicat). Illustration de ces différences d'approche entre syndicats, seules quatre organisations ont cosigné la lettre adressée jeudi à Amélie de Montchalin. Dans ce courrier, la CGT, la FSU, Solidaires et la FA-FP ont rappelé leur "attachement à la valeur du point comme élément central et indépassable de la rémunération des agentes et agents de la Fonction publique".

SUR LE MÊME SUJET

Les salaires de la fonction publique hospitalière ont encore baissé en 2019

Sans FO donc, qui s'est pourtant associée vendredi aux quatre autres syndicats pour appeler à rejoindre la mobilisation du 5 octobre en faveur de l'emploi et des salaires, en réclamant "l'augmentation générale des salaires par la revalorisation du point d'indice et l'amélioration de la grille indiciaire".

P.L. avec AFP

CONTENUS SPONSORISÉS

Accueil ([//www.europe1.fr/](https://www.europe1.fr/)) > Économie (<https://www.europe1.fr/economie>)

DIMITRI PAVLENKO

Europe Matin - 6h30-9h (/emissions/le-6-9)

Suivre l'émission



Salaires des fonctionnaires : tensions en vue entre le gouvernement et les syndicats



00:00 PUB

(<https://www.europe1.fr/economie/salaires-des-fonctionnaires-tensions-en-vue-entre-le-gouvernement-et-les-syndicats-4067541>)
(<https://www.europe1.fr/economie/salaires-des-fonctionnaires-tensions-en-vue-entre-le-gouvernement-et-les-syndicats-4067541>)
app_id=5151207152A749%3Aplay%3Fmain%3D%3D4Q1S)laires%20des%20fonctionnaires%20%3A%20tensions%20e
des-
(<https://www.europe1.fr/>)

Carole Ferry, édité par Gauthier Delomez • 06h30, le 21 septembre 2021, modifié à 06h31, le 21 septembre 2021

Les fonctionnaires ne veulent pas être les grands oubliés de l'inflation. Alors que le Smic va augmenter de 2,2% au 1er octobre, ils réclament d'ores et déjà une hausse générale de leurs salaires. Ce sera le débat central de la conférence sur les perspectives salariales dans la fonction publique qui s'ouvre ce mardi.

Les fonctionnaires vont-ils profiter des effets de l'inflation et de la hausse du Smic (<https://www.europe1.fr/economie/le-smic-va-augmenter-le-1er-octobre-4066708>) ? C'est ce mardi que s'ouvre la conférence sur les perspectives salariales dans la fonction publique. L'événement réunit les syndicats de toutes les catégories (État, collectivités, hôpital...) sous la houlette d'Amélie de Montchalin, la ministre déléguée. En juillet, celle-ci avait annoncé une revalorisation des salaires des fonctionnaires de la catégorie la moins payée, mais cette grille doit évoluer dès maintenant selon les syndicats. Les discussions doivent durer jusqu'en février prochain et la rencontre s'annonce d'ores et déjà tendue.

>> [Réécoutez Europe Matin en podcast ou en replay ici](https://www.europe1.fr/emissions/le-6-9)
(<https://www.europe1.fr/emissions/le-6-9>).

Le point d'indice au centre des attentions

Le sujet au centre de toutes les attentions est celui du point d'indice. Il permet d'augmenter les salaires de tous les fonctionnaires, du plus haut au plus bas de l'échelle. Un point équivaut à 14 euros net par mois sur la fiche de paie, ce qui représente une augmentation de 2,5 milliards d'euros pour le budget de l'État. Une somme conséquente pour le gouvernement qui ne veut donc pas rehausser ce point d'indice en 2022. C'est pour cette raison qu'il a choisi d'augmenter uniquement les fonctionnaires de la catégorie C, les moins bien payés.

Avec l'inflation et la hausse du Smic, les revalorisations annoncées en juillet ne sont plus à la hauteur. C'est l'avis de Christian Grölier, secrétaire général de la section FO des fonctionnaires : "La future grille de salaires allait nous rendre tranquilles pendant plusieurs années. Pourtant, le Smic va augmenter de 2,2% au 1er octobre et des centaines d'agents se retrouvent à nouveau payés en dessous du salaire minimum", souligne-t-il sur Europe 1, avant de poursuivre : "On ne peut pas accepter que les agents soient payés en dessous du Smic. Si on veut donner de l'attractivité à l'emploi public, (la revalorisation) est le minimum".

Le rôle important des agents durant la crise sanitaire

Ce constat est partagé par Luc Farré, secrétaire général de l'UNSA fonction publique. "L'inflation augmente fortement dans notre pays. Il faut donc que nous trouvions une solution pour les agents publics", affirme-t-il au micro d'Europe 1. Le syndicaliste justifie une hausse des salaires par le rôle important qu'ont joué ces fonctionnaires durant la crise sanitaire.

"Ils se sont fortement mobilisés, tout le monde le reconnaît. Ce n'est pas possible qu'il y ait des agents tout juste au niveau du Smic alors qu'ils avaient des perspectives de carrière", enchérit Luc Farré. Selon les syndicats, un geste dès l'ouverture de la conférence permettra d'apaiser les débats.



(<https://www.aefinfo.fr/agenda>)

Home (<https://www.aefinfo.fr/>) | Social / RH (<https://www.aefinfo.fr/depeches/social-rh>) | Fonction publique (https://www.aefinfo.fr/social-rh/fonction_publicue) | **Dépêche n°658806**

La hausse du Smic attise la grogne des syndicats, à la veille du lancement des travaux sur les perspectives salariales

Depuis l'annonce par le gouvernement, le 15 septembre, d'une augmentation de 2,2 % du Smic à compter du 1^{er} octobre 2021, le ton monte au sein des organisations syndicales à la veille du lancement, mardi 21 septembre, par la ministre de la Fonction publique des travaux sur les perspectives salariales. Plusieurs d'entre elles l'ont fait savoir la semaine dernière par voix de communiqué ou de courrier à Amélie de Montchalin. Quant aux projets de décret présentés le 17 septembre traduisant les annonces du 6 juillet de revalorisation des catégories C, ils sont jugés déjà obsolètes.



Reprise de l'inflation, hausse du Smic en conséquence... plusieurs syndicats de fonctionnaires réclament des "mesures d'urgence". Marco Verch

C'est peu de dire que la hausse du Smic de 2,2 % au 1^{er} octobre prochain (1) annoncée le 15 septembre (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/658586>)), en raison de la reprise de l'inflation, attise les revendications d'organisations syndicales et met la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques sous pression. ↑

D'autant que cette annonce est intervenue deux jours avant un groupe de travail sur la mise en œuvre des mesures pour les catégories C annoncées lors de la conférence salariale du 6 juillet (lire sur AEF info

(<https://www.aefinfo.fr/depeche/655330>)) et six jours avant le lancement des travaux, par Amélie de Montchalin, sur les perspectives salariales. Dans ce contexte, les représentants syndicaux multiplient les expressions depuis lors espérant pousser la ministre à de nouvelles annonces mardi. Un calendrier financier pour le moins inconfortable alors que le PLF (Projet de loi de finances) pour 2022 doit être présenté par Bercy mercredi 22 septembre au matin.

L'ouverture de négociations toujours demandée

Dès le 16 septembre, la CGT, la FSU, Solidaires et la FA-FP ont adressé un courrier commun à la ministre revendiquant, "encore et toujours, une hausse de la valeur du point le plus rapidement possible" (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/658665>)). Force ouvrière a préféré signer en son nom une lettre, transmise également le 16 septembre. Soulignant que le pouvoir d'achat des agents est une question majeure pour ses mandants, le secrétaire

général de la FGF (Fédération générale des fonctionnaires)-FO, Christian Grolier estime que "l'ouverture de réelles négociations dès les premières réunions de travail est indispensable". Ce à quoi s'était refusée Amélie de Montchalin, préférant des mesures ciblées sur les agents les moins rémunérés (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/651544>)).

"Une conférence sur les perspectives salariales qui évacuerait les nécessaires négociations sur ces sujets tant attendus par les agents publics n'aurait pas de sens", estime le responsable syndical, suggérant d'ouvrir ces négociations sur "les déterminants du traitement des fonctionnaires que sont la valeur du point d'indice, la carrière, la grille de la fonction publique". "Seule la clarté sur le contenu de cette conférence permettra d'assurer des débats sereins et constructifs", ajoute-t-il. Et de prévenir que "cette clarté est essentielle dans la mesure où nous approchons une période électorale sensible pour nos fidèles principes d'indépendance, n'acceptera pas d'être instrumentalisée".

Le gouvernement "au pied du mur"

La CGT et Solidaires, signataires du courrier intersyndical, ont remis un coup de pression vendredi dernier et ce lundi, dans des communiqués respectifs. "La hausse envisagée par le gouvernement du Smic de 2,2 % au 1^{er} octobre 2021 aura comme effet mécanique de plonger des centaines de milliers d'[agents] titulaires ou contractuels de la fonction publique dans des rémunérations inférieures au Smic, cette situation devra pourtant être réajustée compte tenu des obligations légales", insiste ainsi la CGT, revendiquant "un électrochoc salarial avec une augmentation importante du point d'indice, soit une hausse immédiate de 10 % du point d'indice" et prévenant qu'elle portera "la voix des personnels et leurs revendications" le 21 septembre.

Solidaires prévient pour sa part qu'"il ne saurait être question d'entamer ces discussions sans aborder la nécessité de mesures générales pour l'ensemble des [agents] publics : dégel de la valeur du point d'indice (qui occasionne une perte de pouvoir d'achat de plus de 20 % sur 10 ans) mais également attribution à [tous] d'un nombre de points identique". De leur côté, les secrétaires généraux des fédérations de fonctionnaires de la CFDT et de l'Unsa, Mylène Jacquot et Luc Farré, ont également immédiatement réagi, soulignant que les mesures de revalorisation des catégories C annoncées en juillet ne couvraient pas la hausse du Smic et demandant que cette dernière soit prise en compte dans les nouvelles grilles. Et l'Unsa a à nouveau diffusé un communiqué ce lundi, ajoutant que les mesures en faveur des agents de catégorie C "sont balayées par l'inflation si forte qu'elle conduit à une hausse du Smic". Lors de la présentation par les DGAFP des projets de décret d'application de ces mesures aux agents de l'État, vendredi 17 décembre, en vue du CSEPE (Conseil supérieur de la fonction publique de l'État) du 7 octobre, les organisations syndicales présentes n'ont d'ailleurs pas manqué de s'exprimer en ce sens et de souligner le caractère obsolète des textes présentés.

Le gouvernement pourrait donc être amené à faire un geste demain, comme l'"y engage" l'Unsa Fonction publique, le jugeant "au pied du mur" : "L'occasion peut lui être donnée, par le lancement de la nouvelle 'conférence sur les perspectives salariales' du 21 septembre de répondre aux attentes par de nouvelles annonces, réelles, concrètes et rapides."

(1) Le Smic horaire brut passera de 10,25 euros à 10,48 euros à compter du 1^{er} octobre prochain. Le Smic mensuel brut s'établira à 1 589,47 euros, contre 1 554,58 euros depuis le début de l'année.

Dialogue social (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21299>) Financement - Budget (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21298>)

Ressources humaines (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21305>)

CONTACTER LE JOURNALISTE



SUIVRE CE SUJET



@AEFSOCIAL_RH ([HTTPS://TWITTER.COM/@AEFSOCIAL_RH](https://twitter.com/AEFSOCIAL_RH))



Dépêche n° 658806  4 min de lecture

Par Clarisse Jay **Publiée le 20/09/2021 à 18h29**

Modifiée le 21/09/2021 à 07h40

INTERVIEW

Amélie de Montchalin : « Le 1er octobre, aucun fonctionnaire ne se retrouvera en dessous du SMIC » 🇫🇷

La ministre de la Transformation et de la Fonction publiques lance ce mardi matin avec les syndicats et les employeurs publics les travaux de la conférence sur les salaires et les carrières des fonctionnaires. Elle va leur annoncer que le gouvernement a décidé d'augmenter dès le 1 octobre les agents les moins bien payés via une revalorisation de la grille salariale.



Amélie de Montchalin (JOEL SAGET/AFP)

Par **Leïla de Comarmond**

Publié le 20 sept. 2021 à 18:20 | Mis à jour le 21 sept. 2021 à 9:23

Vous avez annoncé en juillet des mesures de revalorisation des grilles des fonctionnaires de catégorie C, les moins bien payés, pour le 1er janvier et

les voici déjà rendues caduques par l'augmentation du SMIC. Que comptez-vous faire ?

Ma priorité dans cette rentrée comme celle des autres membres du gouvernement est de protéger les plus bas salaires face à la hausse des prix. J'annoncerai ce mardi aux syndicats à l'occasion de la conférence sur les perspectives salariales que, comme nous l'avons fait après la revalorisation du SMIC du 1^{er} janvier 2021, nous répercutons cette nouvelle hausse sur les salaires au niveau du SMIC ou juste au-dessus. Plus aucun fonctionnaire ne sera en dessous du SMIC de fait. Concrètement, un agent de catégorie C en tout début de grille touchera au 1^{er} octobre 37 euros de plus par mois. Contrairement au secteur privé, la loi ne nous l'imposait pas.

« Concrètement, un agent de catégorie C en tout début de grille touchera au 1er octobre 37 euros de plus par mois. Contrairement au secteur privé, la loi ne nous l'imposait pas. »

Les mesures très fortes que j'ai annoncées en juillet avec application dès le 1^{er} janvier 2022 et qui vont bénéficier à 1,2 million d'agents consistent en deux choses : relever le pied de la grille salariale de la fonction publique pour tenir compte de l'inflation et redessiner les grilles pour qu'elles soient plus lisibles et permettent de réelles progressions de carrière. Ces mesures sont toujours valides. Nous aurions pu nous contenter du versement à tous les agents touchés par la hausse du SMIC d'une indemnité différentielle et de renvoyer à plus tard le règlement structurel de la question. Nous ne le ferons pas.

La revalorisation du salaire minimum qui va intervenir le 1^{er} octobre 2021 va concrètement nous conduire à une hausse du bas de la grille à la fois plus précoce et plus importante. Et nous appliquerons comme prévu en janvier la nouvelle grille que j'ai annoncée en intégrant cette évolution. Le mouvement d'accélération des carrières partira de plus haut. C'est ce que j'annoncerai ce mardi lors du lancement de la conférence sur les perspectives salariales et les carrières.

Quel est l'objectif de cette conférence dont vous aviez annoncé le principe en juillet ?

On ne va pas lever le crayon au motif que [l'échéance présidentielle](#) se rapproche. En ouvrant ce dialogue social inédit, nous allons commencer d'ici à février par dresser un bilan des mesures prises depuis quatre ans et nous travaillerons à établir avec les syndicats et les employeurs publics un diagnostic commun du système actuel de rémunération des fonctionnaires. De manière générale, on voit bien qu'il est à bout de souffle, illisible, pas suffisamment attractif et somme toute parfois assez démotivant. Il doit à terme être réformé pour contribuer à rendre l'Etat plus efficace et moderniser durablement la fonction publique.

ETUDE - Les fonctionnaires ont le blues

Il faut qu'on parle compétences, carrière, mobilité, équité de rémunération entre les métiers et les filières, attractivité, formation, égalité femme-homme. Je vais charger l'ancien directeur général de l'administration et de la fonction publique, Paul Pény, et l'ancien syndicaliste, Jean-Dominique Simonpoli, de conduire cette réflexion et de faire des propositions sur la politique de rémunération de notre fonction publique.

Le dernier projet de budget du quinquennat doit être présenté ce mercredi. En 2017, Emmanuel Macron s'était engagé à baisser les effectifs. La promesse ne sera pas tenue...

La France de 2021 n'est plus celle de 2017. Avec la pandémie, avec la relance, elle a changé. Nous assumons tout à fait cette évolution : [stabiliser les effectifs](#), refuser de faire de coupes claires aveugles. Pour nous, cela répond à une exigence d'efficacité de l'Etat : tout en stabilisant l'emploi public au global, nous réallouons nos moyens vers les priorités du pays en réaffectant massivement les effectifs de fonctionnaires sur le terrain, au plus proche des Français.

« Il faut qu'on parle compétences, carrière, mobilité, équité de rémunération entre les métiers et les

filières, attractivité, formation, égalité femme-homme. »

Je note que malgré les bouleversements de ces derniers mois, d'autres n'ont, eux, toujours pas changé de logiciel. Je pense par exemple à la « hache » que voudrait employer Valérie Pécresse pour couper dans la fonction publique. Quant à sa prise de conscience de la nécessité de préserver les services de l'Etat présents sur le terrain, elle apparaît bien tardive. Quand elle était aux manettes de la RGPP, elle a opéré des coupes claires qui les ont durement affaiblis. Elle affirme maintenant vouloir concentrer ses projets de suppressions de postes sur ce qu'elle appelle vaguement l'administration « administrante ». Cela manque de vision de l'Etat.

Leïla de Comarmond

POLITIQUE

Salaire des fonctionnaires : « On entre dans une logique de contractualisation et de liberté »

Selon le spécialiste de la réforme de l'Etat Luc Rouban, la conférence sur les perspectives salariales des fonctionnaires qui s'ouvre mardi pourrait acter la mise en place d'une nouvelle architecture de la fonction publique.

Propos recueillis par Benoît Floc'h

Publié hier à 16h36, mis à jour à 09h11 · Lecture 3 min.

Article réservé aux abonnés

Alors que la ministre de la transformation et de la fonction publiques, Amélie de Montchalin, ouvre, mardi 21 septembre, une conférence sur les perspectives salariales des fonctionnaires, le spécialiste de la réforme de l'Etat Luc Rouban, directeur de recherches au CNRS, chercheur au Centre d'études de la vie politique française de Sciences Po (Cevipof), montre que cela sous-tend une transformation profonde de la fonction publique.

A six mois de la présidentielle, ouvrir une conférence de six mois sur la rémunération des fonctionnaires, est-ce un gadget politique ou le début d'un vrai travail de fond ?

C'est le début d'un vrai travail de fond. S'il s'agissait d'un gadget politique, le calendrier serait particulièrement mal choisi. Des promesses faites aujourd'hui n'engagent à rien... Ce serait même plutôt un mauvais calcul politique.

Là, il s'agit de régler un problème de fond. La disparition d'un certain nombre de corps (celui des préfets, des inspections, etc.) amorce une réforme plus large de la fonction publique française. Celle-ci sort d'un modèle corporatif et se dirige vers un modèle d'emploi, comme dans la plupart des pays européens.

Lire aussi | [Les fonctionnaires réclament également des revalorisations salariales](#)

C'est-à-dire ?

L'existence de corps fait que le parcours des fonctionnaires est prévu à l'avance. Là, on fait sauter le verrou corporatif, et une nouvelle architecture de la fonction publique se met en place, avec une relation plus individualisée entre l'agent et l'employeur. Cela permet une plus grande mobilité pour les fonctionnaires. Mais cela remet aussi en cause tout le système de rémunération et de progression. Il faut donc d'autres règles générales pour encadrer cette nouvelle situation, situation dans laquelle le jeu stratégique entre les syndicats et le gouvernement est brouillé.

Lire aussi | [Les agents publics perdent le sens de leur travail, alerte un collectif](#)

Car on sort également de l'habitude du grand rendez-vous salarial annuel tournant autour de la question de l'augmentation générale du point d'indice, avec une application corps par corps. On entre dans une logique de contractualisation et de liberté. Le poids de l'avancement pèse sur le fonctionnaire à titre individuel beaucoup plus qu'avant : ce sera à lui de se préparer, de chercher des formations, de rédiger un bon CV, de solliciter un autre ministère ou un autre établissement public, d'accepter d'être mis en concurrence avec d'autres agents ou des candidats venant du privé.

On se rapproche de la logique du privé. C'est plus compliqué pour le fonctionnaire, mais les corps conduisent aussi à ce qu'après quelques années, on se retrouve bloqué dans son avancement. Vous arrivez à 45, 50 ans et vous n'avez plus beaucoup d'avenir. Il est souvent impossible d'accéder à l'indice salarial le plus élevé, et cela nourrit de la frustration et du mécontentement.

Lire aussi | [« La notion d'ascension salariale a disparu » : la rémunération des fonctionnaires s'érode](#)

Le système est donc bien à bout de souffle, comme le dit Amélie de Montchalin ?

Jusqu'à Nicolas Sarkozy, on faisait des augmentations générales, et on s'arrangeait avec les primes. C'est une fausse individualisation. Le système est bloqué et s'auto-reproduit : la hiérarchie, des grands corps au sommet jusqu'aux fonctionnaires de catégorie C, est figée. Pourtant, la crise sanitaire a mis en lumière le caractère essentiel des emplois d'exécution. On commence donc à s'interroger sur la hiérarchie sociale et l'utilité relative des uns et des autres dans la fonction publique.

Dans la perspective de la présidentielle, tout cela représente-t-il un atout pour Emmanuel Macron afin de séduire les 5,6 millions de fonctionnaires, quand la socialiste Anne Hidalgo propose de doubler le salaire des enseignants ?

Il peut se démarquer face à la proposition d'Anne Hidalgo, qui reste quantitative et très spécifique, en proposant une refonte qualitative concernant l'ensemble des fonctionnaires qui associe la question des rémunérations à celle du déroulement des carrières, des qualifications et des conditions de travail. Cela lui permet de faire du « en même temps » puisqu'il peut aussi se présenter comme quelqu'un de responsable qui cherche à préserver les équilibres budgétaires ou, du moins, à limiter les déséquilibres.

Lire aussi | [Le gouvernement débloque 250 millions d'euros pour augmenter les fonctionnaires les moins bien payés](#)

En mécontentant donc l'électorat de droite, essentiel pour le candidat Macron, qui souhaite diminuer la dépense publique ?

L'électorat de droite n'est pas totalement néolibéral... Même à droite, on défend le service public et l'Etat-providence. Le patronat a applaudi les mesures exceptionnelles qui ont protégé les entreprises et les salariés. Les Français ont conscience que le service public assure un minimum de cohésion sociale, ne serait-ce que par les forces de sécurité. Il existe une demande très forte de protection et d'intervention publique. La droite parlementaire fait une erreur stratégique en reprenant la logique néolibérale de 2017. Elle dit qu'il faut diminuer les dépenses, et donc, le nombre de fonctionnaires, mais sans proposer de réflexion sur l'architecture interne de la fonction publique et sur ses métiers. C'est donc un moyen pour Emmanuel Macron de se démarquer, ici aussi.

Lire aussi | [Emmanuel Macron renonce à l'objectif de supprimer 50 000 postes d'agents de l'Etat](#)

Benoît Floc'h

Services

Les fonctionnaires ont le blues

Une enquête menée par le collectif « Nos services publics » à laquelle plus de 4.500 agents ont répondu pointe un fort sentiment de perte de sens chez les fonctionnaires.



Les deux tiers des enseignants qui ont répondu à l'enquête évoquent son attrait comme motivation pour entrer dans le métier. Mais ils sont plus nombreux que les autres à invoquer la difficulté à trouver autre chose comme raison pour ne pas partir. (Michael LUMBROSO/REA)

Par **Leïla de Comarmond**

Publié le 21 sept. 2021 à 8:00 | Mis à jour le 21 sept. 2021 à 8:19

C'est une enquête du collectif d'agents publics « Nos services publics » qui sonne comme une alerte. Alors que la pandémie a renforcé la visibilité de l'action publique, elle montre que les fonctionnaires ont le blues. Quelque 4.500 agents ont répondu à un questionnaire en ligne sur le sens de leur travail et si le service du public est une puissante motivation, le malaise est prégnant sur l'exercice concret du métier.

L'étude ne s'appuie pas sur un échantillon représentatif des fonctionnaires puisqu'il y a notamment une plus forte proportion de cadres de catégorie A que dans la population

des agents de l'Etat, des collectivités locales ou des hôpitaux. Mais « le nombre de réponses, le nombre de témoignages écrits recueillis et leur niveau de concordance sont néanmoins significatifs d'un sentiment de mal-être partagé », estime le collectif, qui alerte sur l'existence d'un sentiment de « perte de sens » ressenti au travail par une partie importante des fonctionnaires et contractuels.

INTERVIEW - Amélie de Montchalin : « Le 1er octobre, aucun fonctionnaire ne se retrouvera en dessous du SMIC »

La hiérarchie des motivations montre un important investissement dans le service public. « Le service de l'intérêt général » est de loin le premier motif invoqué par les agents interrogés pour avoir rejoint le service public (68 %). Vient en second « l'attrait pour un métier particulier », cité par 50 % (et les deux tiers des enseignants). « La stabilité de l'emploi » se classe troisième, à 40 % en moyenne, avec une poussée chez les moins qualifiés de catégorie C à 57 %, devant l'intérêt général.

A noter que la rémunération n'est citée comme une motivation pour travailler dans la fonction publique que par 3 % des personnes qui ont répondu au questionnaire. Elle est plus forte chez les catégories C mais passe derrière la perspective de carrière.

Un regard sévère sur la réalité de leur travail

Mais le regard que portent les fonctionnaires qui ont répondu à l'enquête est sévère sur la réalité de leur travail. Dans l'exercice de leur métier, 80 % des répondants déclarent être confrontés « régulièrement » ou « très fréquemment » à un sentiment d'absurdité ou « si cela a un sens ce n'est pas celui pour lequel je me suis engagé ». Ce ressenti progresse avec l'âge : seuls 23 % des moins de 30 ans déclarent se retrouver « très fréquemment » dans cette situation contre plus d'un tiers des quinquagénaires.

Enseignants : le manque d'attractivité pas seulement lié aux salaires

En se basant sur les témoignages laissés par bon nombre de répondants, le collectif Nos services publics détaille cinq catégories principales de motifs qui engendrent la perte de sens : « le manque de moyens, un défaut de vision, le sentiment de servir

autre chose que l'intérêt général, le poids de la structure et le manque de reconnaissance ».

Est-ce la manifestation d'un désenchantement ? Une fois entré dans la fonction publique, la motivation de l'intérêt général pour rester faiblit. Une personne sur deux continue cependant à l'invoquer et une sur deux évoque l'intérêt de sa mission. La difficulté à trouver autre chose est cependant pointée par un agent sur trois (elle est particulièrement forte dans l'éducation) et autant soulignent l'attrait de la stabilité de l'emploi.

Covid : neuf fonctionnaires sur dix vaccinés ou en passe de l'être

Les conditions du télétravail dans la fonction publique fixées

Leïla de Comarmond